

République Française  
Département du Bas-Rhin



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BENFELD

### PROCES-VERBAL INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 décembre 2022  
sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH

Membres en exercice : 12

Membres présents : 7

Le 13 décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Benfeld s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire.

Assistent à la séance : Mme Nathalie GARBACIAK, M. Pierre LINDECKERT, Mme Elodie PAULUS, M. François SAETTEL, Mme Marie-France SCHNEIDER, Mme Florence SCHWARTZ et M. Jacky WOLFARTH.

Absents excusés : Mme Anne BAHL, M. Jean-Marie FELTZ, Mme Ellia FONTAINE, Mme Anne-Marie GINTZ, et Mme Sonia PINTO.

Assiste en outre : M. Vincent SCHULTZ, DGS.

La Vice-Présidente ouvre la séance à 19 heures en saluant les membres du Conseil d'Administration.

#### 1) DEL06/03/2022 Comptabilité : passage à la nomenclature M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 remplacera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 la nomenclature M14 actuellement en vigueur dans les collectivités locales et établissements publics locaux.

Néanmoins, les collectivités locales peuvent adopter cette nomenclature dès 2023.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

vu la faculté d'adopter la nomenclature M57 à compter de 2023,

Le Conseil d'Administration  
après en avoir délibéré,

décide :

- d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du CCAS de la Ville de Benfeld à compter du budget primitif 2023,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Jacky WOLFARTH.

